

L'investissement en non-coté devient accessible aux particuliers

Publié le : 30/10/2019

Auteur : Olifan Group

Longtemps réservé aux institutionnels et aux détenteurs de très gros patrimoines, l'investissement en non-coté connaît un essor important et s'ouvre à un cercle élargi d'épargnants. Son atout majeur : un potentiel de gain équivalent à celui des marchés actions, mais sans variations brutales des cours.

Pourquoi des sociétés rentables et en pleine croissance écartent-elles l'idée de s'introduire en Bourse ? Pour ne pas vivre suspendues au cours de leur titre et le voir chahuté en permanence par la géopolitique mondiale. Pourquoi des investisseurs choisissent-ils le non-coté (ou *private equity* en anglais) ? Parce que précisément, ils supportent mal cette volatilité des cours. Miser sur des entreprises, avec le risque et le potentiel de gain qui en découle, d'accord ; mais s'embarquer sur des montagnes russes, c'est trop leur en demander.

Un ticket d'entrée abaissé de 100 000 à 20 000 euros

Voilà pourquoi le non-coté connaît un engouement spectaculaire. Sa croissance était alimentée au départ par les institutionnels et les épargnants fortunés, avec des tickets d'entrée entre 100 000 et 200 000 euros. Puis les sociétés de gestion ont créé des produits plus accessibles : le Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) commercialisé par Olifan Group requiert une mise de fonds minimale de 20 000 euros.

« C'est un investissement de diversification : nous conseillons à nos clients d'y consacrer 10 à 15% de leurs actifs financiers, précise [Patrick de Laporte](#), spécialiste du non-coté chez Olifan Group.

La société de gestion du fonds procède à l'évaluation de l'actif net sur une base hebdomadaire ; les commissaires aux comptes apportent leur certification chaque semestre. Le potentiel de gain annuel net est de 6 à 8% par an, comme pour les marchés actions. Mais la liquidité est bien moindre que sur les marchés financiers : sauf circonstances particulières, l'investisseur s'engage pour 7 à 10 ans.

60% de dette privée, 40% de participations en capital

Ce fonds en non-coté investit dans des entreprises de taille intermédiaire en croissance ou en phase de transmission. Ces entreprises sont matures, diversifiées, rentables et peu endettées.

Certaines ne souhaitent pas emprunter sur le marché bancaire et se financent par de la dette privée ; celle-ci représente 60% des encours du fonds actuellement commercialisé par Olifan Group. Les 40% restants sont constitués de participations au capital, directement ou à travers des fonds d'investissement.

« La dette privée (60% du fonds) est rémunérée entre 6 et 8%, bien au-delà des meilleures obligations d'État, indique Patrick de Laporte. Les participations (40% du fonds) peuvent générer une plus-value annualisée de 14 à 15%. Après déduction des frais de gestion, l'objectif de multiplier le capital investi par 1,7 fois à l'issue d'une période de 7 à 8 ans ; soit un rendement annualisé autour de 7% ».

Attention, cette performance va de pair avec des facteurs de risque qui doivent être rappelés : perte en capital, risque du crédit, valeur des sociétés en portefeuille au moment des cessions et comme précisé plus haut, non liquidité des actifs du fonds.

Pas d'avantage fiscal à l'entrée, mais pas d'imposition des plus-values

Les épargnants avertis savent qu'il existe d'autres fonds d'investissement en non-coté, les Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et les Fonds d'investissement de proximité (FIP). Ils offrent une réduction d'impôt de 18% à

l'entrée. En contrepartie, ils sont fortement contraints dans le choix des entreprises où ils investissent. Résultat : des performances irrégulières, voire médiocres ou mauvaises. Ici comme ailleurs, l'avantage fiscal se paie très cher.

Le produit sélectionné par Olifan Group s'inspire d'un autre modèle : pas d'avantage fiscal à l'entrée – donc une liberté totale pour investir – et des plus-values non imposables (si la durée de détention est supérieure à 5 ans), simplement soumises aux prélèvements sociaux à 17,2%. *« Bien investir en non-coté, c'est d'abord choisir les bonnes entreprises, rappelle Patrick de Laporte. Je préfère payer 17,2% sur un placement qui s'est valorisé que prendre un risque plus élevé de perte en capital pour avoir privilégié l'aspect fiscal. »*

Ce FCPR a été créé par une société de gestion dotée d'une solide expérience : elle pratique l'investissement non-coté depuis plus de 20 ans et gère aujourd'hui près de 8 milliards d'euros d'actifs. La période de souscription initiale du fonds est ouverte jusqu'au 13 mars prochain. Une option à étudier sérieusement pour les épargnants désireux de diversifier leur portefeuille et d'obtenir plus de performance.

[Par Olifan Group](#)